

Aux contribuables de la susdite municipalité


## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,  
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 21 mai 2025, a été adopté le règlement 257-2025 *décrétant une dépense de 5 462 000 \$ et un emprunt de 5 462 000 \$ pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles des neuf (9) municipalités membres du regroupement intermunicipal*. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 juillet 2025 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

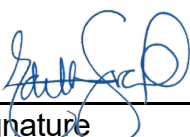


Édith Gravel  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Matawinie certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le 12 août 2025, entre 13 h et 16 h aux endroits prévus au règlement 204-2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 août 2025.



Signature